

OBJET : Examens pour la délivrance du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques
Réseaux : tous réseaux
Niveaux & Services : tous niveaux

A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;

A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : A.G.P.E.
Gestionnaires : A.G.P.E.
Personne-ressources : Monsieur Jean-Pierre VERBEECK

Signataire : Bernard GORET

Renvoi(s) :
Nombre de pages : 7
Téléphone pour duplicata : 02/413.39.40
Mots-clés :

Aux chefs des établissements
d'enseignement organisés ou
subventionnés par la Communauté
française

Votre correspondant : Jean-Pierre VERBEECK
Ext : 413.39.40
Réf. : 03/MD/JPV/CAPINFO

Bruxelles, le 31 août 2006

Madame,
Monsieur,

Le Moniteur belge du 1^{er} septembre 2006 a publié l'appel aux candidats pour les examens organisés en vue de la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques.

Je vous adresse, sous ce pli, un exemplaire de cet appel.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures pour ces examens doivent être introduites, comme dit dans l'appel, par lettre recommandée à la poste, le 30 septembre 2005 au plus tard.

Je vous saurais gré de porter la présente et son annexe à la connaissance des membres du personnel intéressés par cet appel.

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Direction de la carrière des personnels

Examens pour la délivrance du **certificat d'aptitudes pédagogiques**

Session 2006-2007

Le présent avis concerne l'organisation desdits examens.

I. Conditions de participation aux examens.

Sont admis aux examens du certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1. être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne;
2. être de conduite irréprochable;
3. jouir des droits civils et politiques;
4. être en règle avec les lois sur la milice;
5. être porteur d'un des titres requis ci-après :
 - a) le diplôme de docteur, licencié, ingénieur ou pharmacien;
 - b) le diplôme d'architecte;
 - c) le diplôme d'ingénieur technicien ou d'ingénieur industriel;
 - d) le diplôme d'école ou de cours techniques supérieurs du premier degré;
 - e) le diplôme de l'enseignement artistique supérieur;
 - f) le diplôme d'école ou de cours techniques secondaires supérieurs;
 - g) le diplôme de l'enseignement artistique secondaire supérieur;
 - h) le brevet d'école ou de cours professionnels secondaires supérieurs;
 - i) le diplôme d'école ou de cours techniques secondaires inférieurs;
 - j) le brevet d'école ou de cours professionnels secondaires inférieurs;
 - k) le diplôme d'ingénieur industriel;
 - l) un diplôme de l'enseignement supérieur de type long et de promotion sociale;
 - m) un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et de plein exercice;
 - n) un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et de promotion sociale;
 - o) le certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale;
 - p) le certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale;
 - q) le diplôme de candidat.

Les diplômes énumérés ci-avant s'entendent également eu égard au décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinancant les universités.

6. avoir introduit une candidature dans la forme et le délai fixé pour l'appel aux candidats.

Un droit d'inscription aux examens est fixé à 12,50 € Cette somme **doit être versée ou virée au compte N° 091-2110134-25** de l'Administration générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française à 1080 Bruxelles, en mentionnant : CAP 2006-2007. Aucun autre mode de paiement n'est autorisé. Les droits d'inscription restent acquis au trésor, ils ne sont remboursés en aucun cas.

II. Organisation des examens.

Les examens comprennent une partie écrite et une partie orale.

A. L'examen écrit comporte :

Résumé, explications et commentaires d'un texte en rapport avec la fonction enseignante.

Durée de l'épreuve écrite : 3 heures.

Points attribués : 100.

B. L'examen oral comporte :

- a) une leçon désignée par le jury parmi trois leçons proposées par le candidat.

Points attribués : 200

- b) une interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement, comportant :

1° Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Caractéristiques générales du psychisme de l'enfant.

Les étapes du développement de l'enfant.

Développement de l'adolescent.

2° Pédagogie

Les grands noms de la pédagogie.

La pédagogie moderne.

Le maître, l'élève, le milieu scolaire.

Les milieux éducatifs.

Les relations avec le milieu extrascolaire.

3° Méthodologie et pratique de l'enseignement

L'art d'enseigner et les méthodes d'enseignement.

Différentes sortes de méthodes.

Rapport des cours techniques et de pratique professionnelle avec les cours généraux et les cours spéciaux.

Processus d'une leçon.

Les devoirs, les interrogations.

Le matériel didactique.

Les mesures de sécurité et d'hygiène.

Points attribués : 100

C. Les porteurs du certificat des cours normaux techniques moyens sont dispensés, à leur demande :

a) de l'examen écrit;

b) de l'interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement.

D. l'examen écrit précède l'examen oral. Les récipiendaires qui n'ont pas obtenu au moins 50% des points à l'examen écrit ne peuvent pas se présenter à l'examen oral de la même session.

E. Pour obtenir le certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats doivent avoir obtenu au moins 60% du total des points attribués et 50% des points attribués à chacune des branches.

III. Introduction des demandes de participation aux examens.

Les demandes de participation à ces examens doivent être introduites, sous peine de nullité, **par lettre recommandée à la poste, le 30 septembre 2006 au plus tard**, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
boulevard Léopold II 44 (3ème étage - bureau 3 E 348)
1080 BRUXELLES**

IV. Forme de la demande de participation aux examens.

1. La demande de participation aux examens sera rédigée d'après le modèle reproduit ci-après.
2. La demande mentionnera :
 - les nom et prénoms du candidat ;
 - sa date de naissance (jour, mois, année) ;
 - son adresse complète et son numéro de téléphone ;
 - sa nationalité ;
 - les titres qu'il possède ;
 - la langue dans laquelle les titres ont été obtenus.

Les porteurs du certificat des cours normaux techniques moyens indiquent les interrogations dont ils demandent à être dispensés.

3. Joindre à la demande :
 - **un certificat de milice** (délivré par l'administration communale);
 - **un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs** de date récente;
«En vertu de l'article 59, 1. 6°bis de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947 contenant le Code des droits de timbre, tel que modifié par la loi du 1^{er} août 1985, article 9, les extraits et certificats de bonnes conduite vie et moeurs qui doivent être rentrés sont exemptés de ce droit.»
 - **les copies certifiées conformes des diplômes et certificats d'études;**
 - éventuellement **la copie du certificat des cours normaux techniques moyens;**
 - **le récépissé de versement** ou **l'avis de débit de virement du droit d'inscription au numéro de compte 091-2110134-25.**

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés à la candidature pour que celle-ci soit prise en considération.

Modèle de demande de participation aux examens conduisant à la
délivrance du **certificat d'aptitudes pédagogiques.**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Direction de la carrière des personnels

Demande de participation aux examens conduisant à la délivrance
du certificat d'aptitudes pédagogiques - session 2006-2007.

Je soussigné(e) :

NOM**épouse de**

Prénoms

Né(e) le.....**à**

Domicilié(e) :

RueN°Bte

Code postalLocalité

Tél./.....

(en vue de garantir le bon déroulement des épreuves, il est **indispensable** de connaître votre n° de téléphone).

Nationalité

Titulaire des diplômes suivants ci-joints en copie :

.....
.....
.....
.....

Langue dans laquelle ils ont été obtenus :

sollicite mon inscription aux examens organisés en vue de la délivrance du **certificat d'aptitudes pédagogiques** créé par les dispositions de l'article 16 de l'arrêté de l'Exécutif du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française.

Je demande à être dispensé(e) des interrogations suivantes :

.....
.....

Date :

Signature